Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Recu en préfecture le 24/04/2023

Publié le **24/04/2023**

ID: 066-200049211-20230424-D2023105-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

00 00 00 00 00 00 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

00 00 00 00 00 00 00

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE AVRIL, le Conseil

Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa

réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT,

Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 62

Pour: 62 Contre : 0 Abstention: 0 Date de la convocation: 27 Mars 2023

Objet:

Budget annexe de la restauration scolaire

Compte de Gestion 2022

N° d'Ordre: 105-23

Président. ASSISTAIENT A LA SEANCE: Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS.

SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE.

ABSENTS EXCUSES:

Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.

Le conseil communautaire,

Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT

- * Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- * Après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du Compte de Gestion :

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023



ID: 066-200049211-20230424-D2023105-DE

 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du $1^{\rm er}$ Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe de la restauration scolaire dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DONNE tout pouvoir au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.

Le 20 avril 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.